

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 Mars 2024

| | |
|--|--|
| Date de convocation : 09/03/2024 | L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. |
| Date d'affichage : 09/03/2024 | |
| Nbre de conseillers : | |
| En exercice : 14 | |
| Présents : 8 | |
| Votants : 13 | Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mme Sylvie COUPE. |

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETIPAS
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mr Anthony PRUNIER

N°24 - 2024

Validation du devis de poubelles de tri sélectif pour équiper les salles de location

Monsieur le Maire propose d'équiper chaque salle locative de 2 poubelles de tri sélectif de 60 L, pour les ordures ménagères et pour les déchets plastiques.

Le verre et le papier devront être repris par les locataires ou mis dans les conteneurs de tri sélectif.

Le devis de MANUTAN est d'un montant de 172.95 € HT chacun

Le devis de LYRECO est de 188.93 € HT chacun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise MANUTAN pour équiper la salle de la Foucherais et de la Salle communale en investissement à l'opération n°52
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le

Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

